
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 3 octobre 2016 à 19 h
11155, avenue Hébert**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement
Mme Chantal Rossi, conseillère de la ville - district Marie-Clarac
M. Jean-Marc Gibeau, conseiller de la ville - district Ovide-Clermont
Mme Sylvia Lo Bianco, conseillère d'arrondissement - district Ovide-Clermont

ÉTAIT ABSENTE :

Mme Monica Ricourt, conseillère d'arrondissement - district Marie-Clarac

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME CHRISTINE BLACK

Étaient aussi présents les employés cadres suivants :

Mme Rachel Laperrière, directrice d'arrondissement
M. Gilbert Bédard, directeur des travaux publics
M. Hugues Chantal, directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
M. Claudel Toussaint, directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
Mme Claire Vassart, directrice de la performance du greffe et des services administratifs
Mme Marie Marthe Papineau, secrétaire d'arrondissement
M. Michel Dumais, directeur de cabinet en arrondissement

Était aussi présent :

M. Jonathan Martel, commandant représentant du poste de quartier 39

Nombre de personnes dans la salle : Environ quarante (40)

Un moment de recueillement est observé à l'ouverture de la séance.

Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance ouverte.

CA16 10 381

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 octobre 2016, à 19 h.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 octobre 2016, à 19 h, tel qu'il a été soumis.

Adopté à l'unanimité.

Période de questions du public.

À 19 h 20, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, invite les personnes présentes dans la salle à poser des questions.

Paul Champagne

Règlement sur le contrôle des animaux – Appui à la SPCA et alternatives considérées
Répartition du vote au conseil municipal

Paul Lévesque

Retrait du feu de circulation à l'intersection Henri-Bourassa et Pelletier – Impacts sur la sécurité

Manon Therrien

Infestation de rongeurs – Intervention de l'arrondissement demandée
Dépôt d'une pétition

Marie-Hélène McDuff

Arbre fauché suite à une collision à l'intersection des rues Saint-Julien et Hébert
Malpropreté de terrain des anciens jardins communautaires

M. Pasquale Filosa

Remerciements pour l'intervention faite sur l'avenue Belleville
Ajout de dos d'âne

M. Yvon Prud'homme

Pertinence d'une piste cyclable sur la rue d'Amos

M. Michel Saint-Laurent

Pertinence d'une piste cyclable sur la rue d'Amos et consultation citoyenne
Fermeture de la piste durant la saison hivernale

Mme Julie Veilleux

Nouvelle signalisation - Problèmes de circulation et d'accès aux commerces sur la rue d'Amos
Dépôt d'une pétition

M. Jean-Claude Gauthier

Retrait du feu de circulation à l'intersection Henri-Bourassa et Pelletier – Impacts sur la sécurité

M. Pierre Lacombe

Budget discrétionnaire des élus
Installations de dos d'âne à certains endroits

M. Bouchiba

Ajout de brigadiers scolaires aux abords de l'école Le Carignan – Sécurité des enfants
Dépôt d'une pétition

Mme Émilie Laliberté

Commémoration du décès de Fredy Villanueva – Impacts sur les jeunes de l'arrondissement

M. Guillaume Onslow

Ligne de piquetage érigée à la Résidence Beurivage en juillet dernier

Mme Assunta Meo

Remerciements pour les interventions qui ont été faites suite à sa plainte
Enlèvement de chiens de type « Pit Bull »
Sacs à ordures laissés sur un balcon

10.02

CA16 10 382

Approuver les procès-verbaux de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 12 septembre 2016, à 18 h 30 et de la séance ordinaire du 12 septembre 2016, à 19 h.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les procès-verbaux de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement du 12 septembre 2016, à 18 h 30 et de la séance ordinaire du 12 septembre 2016, à 19 h.

Adopté à l'unanimité.

10.03

CA16 10 383

Approuver et déposer aux archives le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 septembre 2016.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit approuvé et déposé aux archives le procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 septembre 2016.

Adopté à l'unanimité.

10.04 1167161019

CA16 10 384

**Adjuger à 9129 2201 Québec inc. (Travaux Routiers Métropole), plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 68 959,13 \$, taxes incluses, un contrat pour la construction d'une conduite d'égout unitaire sur la rue de Castille, entre le 4400 et le 4420 et autoriser une dépense totale de 76 459,13 \$, taxes incluses.
Appel d'offres 993 / 8 soumissions**

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adjugé à 9129 2201 Québec inc. (Travaux routiers Métropole), plus bas soumissionnaire conforme, au montant maximal de 68 959,13 \$, taxes incluses, le contrat 993 pour la construction d'une conduite d'égout unitaire sur la rue de Castille ;

QUE soit autorisée une dépense totale de 76 459,13 \$, taxes incluses ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1164383011

CA16 10 385

Accorder une contribution financière de 31 113 \$ à la table de quartier « Montréal-Nord en santé », pour l'année 2016-2017 conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et approuver le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'organisme.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de de 31 113 \$ à la table de quartier « Montréal-Nord en santé », pour l'année 2016-2017, conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local ;

QUE soit approuvé le projet de convention à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et la table de quartier « Montréal-Nord en santé » ;

QUE le directeur de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social soit mandaté afin d'assurer le respect des paramètres de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local ainsi que la bonne utilisation des fonds octroyés ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1164988007

CA16 10 386

Approuver le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'Agence Métropolitaine de Transport pour l'entretien du boulevard Pie-IX entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue de Charleroi, incluant la voie réservée du SRB et la Station Amos et autoriser une dépense de 22 500 \$.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit approuvé le projet d'entente à intervenir entre la Ville de Montréal, arrondissement de Montréal-Nord et l'Agence Métropolitaine de Transport pour l'entretien du boulevard Pie-IX entre le boulevard Henri-Bourassa et la rue de Charleroi, incluant la voie réservée du SRB et la Station Amos ;

QUE soit autorisé le directeur de la Direction des travaux publics à signer ladite entente ;

QUE soit autorisée une dépense de 22 500 \$;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1163602016

CA16 10 387

Accorder une contribution financière de 300 \$ au Café-Jeunesse Multiculturel pour la tenue de l'événement « Match des étoiles » qui a eu lieu le 18 septembre, et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2016.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ au Café-Jeunesse Multiculturel pour la tenue de l'événement « Match des étoiles » qui a eu lieu le 18 septembre et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2016 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1160630050

CA16 10 388

Accorder une contribution financière de 300 \$ à Richelieu International et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2016.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ à Richelieu International et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2016 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1160630052

CA16 10 389

Accorder une contribution financière de 300 \$ à la Fondation Soeur Angèle pour la tenue du souper bénéfique de la fondation qui aura lieu le 19 octobre et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2016.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 300 \$ à la Fondation Soeur Angèle pour la tenue du souper bénéfique de la fondation qui aura lieu le 19 octobre et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2016 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1160630053

CA16 10 390

Accorder une contribution financière de 250 \$ à la fondation Beaulieu-Blondin et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2016.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ à la Fondation Beaulieu-Blondin dans le cadre de leur Tournoi de golf annuel qui a eu lieu le 22 septembre dernier et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2016 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1160630044

CA16 10 391

Accorder une contribution financière de 250 \$ à l'organisme Les Maisons de transition de Montréal inc. (Maison Saint-Laurent) pour la tenue de leur soirée bénéfice qui aura lieu le 20 octobre et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2016.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 250 \$ à l'organisme Les Maisons de transition de Montréal inc. (Maison Saint-Laurent) pour la tenue de leur soirée bénéfice qui aura lieu le 20 octobre et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2016 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1160630051

CA16 10 392

Accorder une contribution financière de 200 \$ à Repère, Relation d'entraide pour une paternité renouvelée dans le cadre de la tenue de la fête Eid Al qui a eu lieu le 17 septembre et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2016.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 200 \$ à Repère, Relation d'entraide pour une paternité renouvelée dans le cadre de la tenue de la fête Eid Al qui a eu lieu le 17 septembre et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2016 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1160630049

CA16 10 393

Accorder une contribution financière de 150 \$ à l'Ordre des fils d'Italie pour l'achat d'une publicité dans le cadre de la célébration du 97^{ième} anniversaire de sa fondation et de la 68^{ième} édition de la Journée de l'Amitié Ethnique qui a eu lieu le 18 septembre et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2016.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordé une contribution financière de 150 \$ à l'Ordre des fils d'Italie pour l'achat d'une publicité dans le cadre de la célébration du 97^{ième} anniversaire de sa fondation et de la 68^{ième} édition de la Journée de l'Amitié Ethnique qui a eu lieu le 18 septembre et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2016 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1160630043

CA16 10 394

Accorder une contribution financière de 400 \$ à CPAM Radio Union.com inc. afin d'assurer la représentation de l'arrondissement à leur gala anniversaire qui aura lieu le 15 octobre et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2016.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit accordée une contribution financière de 400 \$ à CPAM Radio Union.com inc. afin d'assurer la représentation de l'arrondissement à leur gala anniversaire qui aura lieu le 15 octobre et ce, à même le budget discrétionnaire des élus pour l'année financière 2016 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1160630045

CA16 10 395

Rejeter les soumissions de l'appel d'offres 976 pour des travaux d'aménagement d'une terrasse à la maison Brignon-dit-Lapierre située au 4251 boulevard Gouin est.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soient rejetées les soumissions de l'appel d'offres 976 pour l'aménagement d'une terrasse à la maison Brignon-dit-Lapierre.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1164383010

CA16 10 396

Approuver et déposer les rapports mensuels au 31 août 2016.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports mensuels au 31 août 2016.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1160630046

CA16 10 397

Approuver et déposer les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 août 2016.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient approuvés et déposés aux archives les rapports sur l'exercice du pouvoir délégué au 31 août 2016.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1160630047

CA16 10 398

Retourner au Surplus affecté - Autres fins, pour l'exercice 2016, un montant de 402 213,90 \$ représentant les dépenses non effectuées dans le cadre du projet d'aménagement du « Corridor Vert de cinq écoles » du programme pilote Quartier intégré.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit retourné au Surplus affecté - Autres fins, pour l'exercice 2016, un montant de 402 213,90 \$ représentant les dépenses non effectuées dans le cadre du projet d'aménagement du « Corridor Vert de cinq écoles » du programme pilote Quartier intégré ;

Le tout, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.03 NTA1156329006

CA16 10 399

Retourner au Surplus affecté - Autres fins, pour l'exercice 2016, un montant de 85 614,86 \$ représentant les dépenses non effectuées dans le cadre de l'entente avec l'Agence Métropolitaine de Transport (AMT) relative à la réalisation des travaux sur Jean-Meunier et pour le stationnement incitatif.

Il est proposé par Mme Sylvia Lo Bianco

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit retourné au Surplus affecté - Autres fins, pour l'exercice 2016, un montant de 85 614,86 \$ représentant les dépenses non effectuées dans le cadre de l'entente avec l'Agence Métropolitaine de Transport (AMT) relative à la réalisation des travaux sur Jean-Meunier et pour le stationnement incitatif ;

Le tout, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.04 NTA1110863005

CA16 10 400

Autoriser une dépense maximale de 61 000 \$ auprès du Service du matériel roulant et des ateliers pour la fabrication et la livraison de 17 bancs de style EP-1690-lpe afin de les installer autour des 7 arrêts d'autobus à l'intersection des boulevards Saint-Michel et Henri-Bourassa.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense maximale de 61 000 \$ auprès du Service du matériel roulant et des ateliers pour la fabrication et la livraison de 17 bancs de style EP-1690-lpe afin de les installer autour des 7 arrêts d'autobus existants à l'intersection des boulevards Saint-Michel et Henri-Bourassa ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1167346004

CA16 10 401

Autoriser une dépense approximative de 25 000 \$, taxes incluses, pour le paiement des frais de location des installations de la Commission scolaire English-Montreal (CSEM) du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

Mme Sylvia Lo Bianco déclare intérêt dans la présente résolution et s'abstient de voter. (Mme Lo Bianco agit à titre de vice-présidente à la CSEM.)

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit autorisée une dépense approximative de 25 000 \$, taxes incluses, pour le paiement des frais de location des installations de la Commission scolaire English-Montreal (CSEM), du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 ;

ET QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.06 1163384005

CA16 10 402

Retourner au Fonds de roulement, pour l'exercice 2016, un montant de 1 312,35 \$ représentant les dépenses non effectuées dans le cadre de l'achat d'une automobile Versa Note.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit retourné au Fonds de roulement, pour l'exercice 2016, un montant de 1 312,35 \$ représentant les dépenses non effectuées dans le cadre de l'achat d'une automobile Versa Note ;

Le tout, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1163602014

CA16 10 403

Accepter l'offre du conseil de ville, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, de prendre en charge la délivrance des permis spéciaux de garde de chiens de type Pit bull, entre le 1^{er} octobre 2016 et le 1^{er} mars 2017.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soit acceptée, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, l'offre du conseil de ville de prendre en charge la délivrance des permis spéciaux de garde de chiens de type Pit bull, entre le 1^{er} octobre 2016 et le 1^{er} mars 2017.

Adopté à l'unanimité.

30.08 1162577029

CA16 10 404

Donner un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure le « Règlement RGCA08-10-0010-1 modifiant le Règlement sur la propreté et les nuisances » afin d'ajouter des nuisances et d'abroger le « Règlement RGCA07-10-0014 sur les services de collecte ».

AVIS est donné par M. Jean-Marc Gibeau qu'à une prochaine séance, il sera soumis pour adoption le Règlement RGCA08-10-0010-1 modifiant le Règlement sur la propreté et les nuisances afin d'ajouter des nuisances et d'abroger le Règlement RGCA07-10-0014 sur les services de collecte ;

ET QUE soit déposé le Règlement RGCA08-10-0010-1 qui a été remis aux membres du conseil dans le délai imparti par la loi.

40.01 1162577027

CA16 10 405

Donner un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure le « Règlement RGCA14-10-0008-1 modifiant le Règlement relatif aux règles applicables dans les bibliothèques afin d'ajouter des interdictions ».

AVIS est donné par Mme Chantal Rossi qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption le Règlement RGCA14-10-0008-1 modifiant le Règlement relatif aux règles applicables dans les bibliothèques afin d'ajouter des interdictions ;

ET QUE soit déposé le Règlement RGCA14-10-0008-1 qui a été remis aux membres du conseil dans le délai imparti par la loi.

40.02 1162577028

CA16 10 406

Donner un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure le « Règlement RGCA01-10-0001-9 modifiant le Règlement RGCA01-10-0001 de régie interne du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord afin d'apporter des précisions à la Section 6 - Période de questions du public ».

AVIS est donné par M. Jean-Marc Gibeau qu'à une prochaine, il sera présenté pour adoption le Règlement RGCA01-10-0001-9 modifiant le Règlement RGCA01-10-0001 de régie interne du conseil d'arrondissement de Montréal-Nord afin d'apporter des précisions à la Section 6 - Période de questions du public.

40.03 1162577030

CA16 10 407

Donner un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure le « Règlement R.R.1562.031 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord en lien avec les piscines et les logements au sous-sol ».

AVIS est donné par Mme Chantal Rossi qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption le Règlement R.R.1562.031 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord en lien avec les piscines et les logements au sous-sol.

40.04 1167345006

CA16 10 408

Donner un avis de motion en vue d'adopter à une séance ultérieure le projet de Règlement R.R.1562.032 pour modifier le Règlement de zonage refondu 1562 afin de revoir la réglementation pour se conformer au nouveau Règlement sur le contrôle des animaux, notamment en ce qui concerne la hauteur des clôtures.

AVIS est donné par M. Jean-Marc Gibeau qu'à une prochaine séance, il sera présenté pour adoption le Règlement R.R.1562.032 pour modifier le Règlement de zonage refondu 1562 afin de revoir la réglementation pour se conformer au nouveau Règlement sur le contrôle des animaux, notamment en ce qui concerne la hauteur des clôtures.

40.05 1162577031

CA16 10 409

Adopter le « Règlement RGCA16-10-0009 afin d'autoriser l'utilisation à des fins de garderie du bâtiment situé au 11501, avenue Bellevois ».

Attendu qu'une copie du Règlement RGCA16-10-0009 afin d'autoriser l'utilisation du lot 1 845 409 du cadastre du Québec, situé au 11501, avenue Bellevois, à des fins de garderie ou centre de la petite enfance a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance ;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit adopté le Règlement RGCA16-10-0009 afin d'autoriser l'utilisation du lot 1 845 409 du cadastre du Québec, situé au 11501, avenue Bellevois, à des fins de garderie ou centre de la petite enfance.

Adopté à l'unanimité.

40.06 1167345005

CA16 10 410

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre de diminuer les bandes d'isolement gazonnées et paysagères requises pour le stationnement du 6000, boulevard Henri-Bourassa, phase II. Cette demande fait l'objet d'une consultation, le tout en conformité avec l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Jean-Marc Gibeau

Et résolu :

QUE soit accordée, conformément au Règlement RGCA02-10-0006 sur les dérogations mineures, une diminution des bandes d'isolement gazonnées et paysagères requises pour le stationnement, phase II ;

ET QUE cette dérogation mineure soit appliquée sur le lot 1 990 029 du cadastre du Québec, soit le 6000, boulevard Henri-Bourassa.

Adopté à l'unanimité.

40.07 1160217013

CA16 10 411

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre l'installation d'une nouvelle enseigne et permettre le remplacement de la brique sur la façade du bâtiment principal pour le 10831, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par M. Jean-Marc Gibeau

appuyé par Mme Chantal Rossi

Et résolu :

QUE soient autorisés, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale, l'installation d'une nouvelle enseigne et le remplacement de la brique sur la façade du bâtiment ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que l'enseigne soit centrée par rapport à la vitrine du rez-de-chaussée et que sa dimension soit limitée à la largeur de la vitrine ;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 412 730 du cadastre du Québec, soit le 10831, boulevard Pie-IX.

Adopté à l'unanimité.

40.08 1167161018

CA16 10 412

Statuer sur une recommandation du comité consultatif d'urbanisme à savoir : permettre l'installation d'une nouvelle enseigne sur la façade du bâtiment principal pour le 10817, boulevard Pie-IX, le tout en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE soit autorisée, en vertu du Règlement RGCA09-10-0006 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale, l'installation d'une nouvelle enseigne ;

QUE cette autorisation soit conditionnelle à ce que l'enseigne soit installée au coin droit de la vitrine afin d'obtenir une symétrie ;

ET QUE le tout soit applicable sur le lot 1 412 745 du cadastre du Québec, soit le 10817, boulevard Pie-IX.

Adopté à l'unanimité.

40.09 1167161017

CA16 10 413

Accorder un certificat d'autorisation sans frais pour une activité de vente.

Il est résolu :

QUE le présent dossier soit laissé sur la table.

Adopté à l'unanimité.

40.10 1161959008

CA16 10 414

Fermer certains règlements d'emprunt.

ATTENDU QUE l'arrondissement de Montréal-Nord de la Ville de Montréal a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît en annexe, selon ce qui était prévu ;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente ;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) ;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés en annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la Ville de Montréal.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par Mme Sylvia Lo Bianco

Et résolu :

QUE l'arrondissement de Montréal-Nord de la Ville de Montréal modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante: en remplaçant les montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « Nouveau montant de la dépense » et « Nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe jointe à la présente ;

QUE l'arrondissement informe le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) que le pouvoir d'emprunt des Règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe ;

QUE l'arrondissement demande au MAMOT d'annuler dans ses registres les soldes résiduaux mentionnés à l'annexe ;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

40.11 1160630048

À 20 h 25, l'ordre du jour étant épuisé, Mme Christine Black, mairesse d'arrondissement, déclare la séance levée.

Christine Black
Mairesse d'arrondissement

Marie Marthe Papineau, avocate
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 14 novembre 2016.